

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Commune : COMMUNE DE BOURGUEIL (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21370031300017

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE

**M. 57**

**Budget primitif**

**Voté par nature**

BUDGET : BUDGET COM BOURG (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

## Sommaire

### I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

### II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

### III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	30
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	32
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	80
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	83
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	86
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	91

### IV - Annexes

#### A - Présentation croisée


A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	94
A1.01 - Opérations non ventilables	97
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	98
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	101
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	102
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	103
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	106
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	109
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	112
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	113
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	116
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	118
A1.908 - Fonction 8 - Transports	121
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	125
A2.01 - Opérations non ventilables	127
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	128
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	134
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	135
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	136
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	140
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	144
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	147
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	148
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	149
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	152
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	154
A2.938 - Fonction 8 - Transports	157

#### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	161
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	162
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	169
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	171

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	172
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	174
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	175
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	176
B3.1 - Etat des provisions constituées	177
B3.2 - Etalement des provisions	179
B4 - Etat des charges transférées	180
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	181
B6 - Prêts	182
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	183
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	184
B7.3 - Etat des emprunts garantis	185
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	187
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	188
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	189
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	190
B7.8 - Autres engagements donnés	191
B7.9 - Autres engagements reçus	192
B8 - Subventions versées	193
B9 - Etat du personnel	195
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	198
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	199
B11.2 - Liste des établissements publics créés	200
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	201
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	202
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	203
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	204
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	206
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	207
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	208
D3 - Décisions en matière de taux	210
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	211
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	212
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	214
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	215
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	216

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>		<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>		<b>A</b>

<b>Informations statistiques</b>	
	<b>Valeurs</b>
Population totale	3 897

<b>Informations fiscales (N-2)</b>	
	<b>Collectivité</b>
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	936,71

<b>Informations financières – ratios</b>		<b>Valeurs</b>
	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 203,04
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 179,21
3	Dépenses d'équipement brut / population	852,79
4	Encours de dette / population (2) (3)	687,44
5	DGF / population	244,78
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	57,57 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	106,99 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	72,32 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	58,30 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-2,02 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.